

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE
BILAN D'ACTIVITÉS 2023

SOMMAIRE

Identité du Pays Sancerre Sologne

- Périmètre
- Coordonnées,
- Equipe

Bilan d'activités 2023

- Réunions du Syndicat de Pays
- Budgets

- Contractualisation avec le Conseil Régional du Centre – Val de Loire
 - o Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028
- Contractualisation avec l'Etat
 - o Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026
- Contractualisation avec l'Europe
 - o LEADER 2014-2022
 - o LEADER 2023-2027

THÉMATIQUE

- Economie - Emploi
 - o Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
 - o Vitrine des métiers du Pays Sancerre Sologne – Espace de coworking
 - o Mission Locale du Pays Sancerre Sologne
- Economie touristique
 - o Circuits équestres
 - o Route d'Artagnan – Liaison Sancerre/Chambord
 - o Circuits vélo
- Environnement
 - o Trame verte et bleue du Pays Sancerre Sologne
 - o Natura 2000
 - o Opération « Jachères et espaces fleuris »

- Services à la population
 - o Plan de mobilité rurale
 - o Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2019-2024
 - o Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)
 - o Contrat Local de Santé (CLS)
 - o Agenda 21 local

Compétences optionnelles

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sancerre Sologne

IDENTITÉ DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Périmètre

- 52 communes depuis le 01/01/2020 (62 communes jusqu'au 31/12/2019)
- **33 382** habitants (population légale 2020 en vigueur au 01/01/2023)
33 615 habitants (population légale 2019 en vigueur au 01/01/2022)
33 962 habitants (population légale 2018 en vigueur au 01/01/2021)
34 306 habitants (population légale 2017 en vigueur au 01/01/2020)

Coordonnées

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

7, rue de la Gare

18 260 VAILLY-SUR-SAULDRE

Tél. 02 48 73 99 01

mail : contact@pays-sancerre-sologne.com

Site Internet : www.pays-sancerre-sologne.com

<https://www.facebook.com/Syndicat-Mixte-du-Pays-Sancerre-Sologne-750283255008642/>

Equipe

- Présidente : Laurence RÉNIER (Maire d'Aubigny sur Nère)
- Agent de Développement : Carole VENIN
- Chargée de mission Habitat : Emmanuelle HELIARD
- Chargée de mission mobilité : Julie BAPTISTE (depuis le 15/05/2023)
- Chargé de mission santé : Alpha Issaga DIALLO (depuis le 01/02/2023)
- Secrétaire - Comptable : Christine PITAULT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Réunions du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

- 5 réunions du Comité Syndical,
- 6 réunions du Bureau Syndical,

Budgets

Budget principal

- Nomenclature budgétaire : M57 depuis le 01/01/2022
- Budget principal 2023 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne s'équilibre en dépenses et en recettes
 - En fonctionnement pour 1 018 682.24 €
 - En investissement pour 40 902.07 €
- Participation des communes et communautés de communes au budget primitif : 5.57 € par habitant,
- Participation des communes à la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne : 1.20 € par habitant.

Budget annexe SCoT

- Pas de participation des communautés de communes (« Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire » et « Sauldre et Sologne ») pour l'année 2023.

Le Syndicat Mixte à la carte exerce aux lieu et place de toutes les communes membres des compétences obligatoires et facultatives

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- 1 - Elaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le Pays Sancerre Sologne notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des contrats de Pays,
- 2 - Comité de Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville.

COMPETENCE OPTIONNELLE

SCoT : élaboration, suivi et révision.

CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2022 - 2028

10 juin 2021 : transmission du projet au Conseil Régional

7 décembre 2021 : réunion de négociation

18 février 2022 : Signature du CRST par les communautés de communes, la commune d'Aubigny sur Nère, le Conseil Régional et le Syndicat de Pays

22 février 2022 : COPIL : 4 dossiers validés pour un montant de subvention CRST de 235 600€

29 mars 2022 : COPIL : 4 dossiers validés pour un montant de subvention CRST de 221 400 €

28 juin 2022 : COPIL : 15 dossiers validés pour un montant de subvention CRST de 724 700 €

27 septembre 2022 : COPIL : 6 dossiers validés pour un montant de subvention CRST de 175 300 €

24 janvier 2023 : COPIL : 7 dossiers validés pour un montant de subvention CRST de 236 600€

13 juin 2023 : COPIL : 7 dossiers validés pour un montant de subvention CRST de 139 800 €

10 octobre 2023 : COPIL : 5 dossiers validés pour un montant de subvention CRST de 161 800€

11 décembre 2023 : COPIL : 8 dossiers validés pour un montant de subvention CRST de 327 900 €

Au 31 décembre 2023 : Taux d'engagement : 32.5 % soit 2 198 400 € pour 57 dossiers

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Sancerre Sologne 2021-2026

Qu'est que le CRTE ?

- Un outil pour le **projet de territoire**,
- Mobilisant **l'ensemble des acteurs territoriaux** ; Etat, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants, ...
- Il permet aux projets recensés de **bénéficier des subventions traditionnelles** irriguées par le plan de relance ; FNADT, DETR, DSIL, volet territorial du CPER, CRST, contrats divers (ACV, PVD, TI, ...), ADEME, fonds spécifiques, ...
- Pour les projets :
 - **en faveur de la relance économique et de la transition écologique**,
 - les projets **de grandes envergure, structurants** pour le territoire ou à une échelle plus locale.

23 octobre 2020 : courrier au Préfet sollicitant l'inscription du Syndicat de Pays à une nouvelle contractualisation avec l'Etat

26 février 2021 : Validation du périmètre du CRTE du Pays Sancerre Sologne par l'Etat

30 novembre 2021 : validation du projet de CRTE du Pays Sancerre Sologne par le comité syndical

15 décembre 2021 : signature du CRTE par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les Communautés de Communes « Pays Fort Sancerrois Val de Loire » et « Sauldre et Sologne » et le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

15 février 2022 : Transmission des dossiers pour la préparation de la convention financière annuelle

18 novembre 2022 : Comité de Pilotage avec les financeurs : Etat, Région, Département

20 février 2023 : Transmission des dossiers pour la préparation de la convention financière annuelle

2 août 2023 : Réunion technique avec les financeurs : Etat, Région, Département

7 décembre 2023 : Comité de Pilotage et signature de la convention financière 2023-2024

LEADER BERRY VAL DE LOIRE 2014-2022

Le Pays Sancerre Sologne et le Pays Loire Val d'Aubois ont décidé de s'associer en vue de la présentation d'une candidature commune LEADER (programme spécifique du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER). Un appel d'offre a été lancé en septembre 2014 et a permis de sélectionner un bureau d'études (le groupement RCT+Planeth), qui a apporté son aide technique pour la définition et la rédaction du dossier de candidature. Etant entendu que les deux Pays n'avaient jamais bénéficié du programme LEADER.

1^{er} juillet 2014 : première réunion de concertation en vue d'une candidature commune avec le Pays Loire Val d'Aubois au programme LEADER

21 juillet 2014 : envoi de l'Appel à Manifestation d'Intérêt aux territoires par la Région

16 septembre 2014 : délibération concernant le GAL de préfiguration

13 octobre 2014 : choix du bureau d'études

21 mars 2015 : validation du programme LEADER par les PSS et PLVA

3 avril 2015 : COPIL, installation d'un COPROG de préfiguration

15 avril 2015 : dépôt de la candidature

2 juillet 2015 : audition à la Région

9 juillet 2015 : éductour en PLVA

Mi-juillet 2015 : Le territoire est sélectionné pour le programme Leader 2014-2020. Le financement accordé par la Région est de **1 200 000€**.

21 octobre 2015 : éductour en PSS

5 juillet 2016 : validation du projet de convention GAL/ASP/Région en assemblée syndicale

9 décembre 2016 : 1^{er} comité de programmation du Gal Berry Val de Loire

24 juillet 2017 : comité de programmation du GAL avec signature de la convention.

12 décembre 2017 : comité de programmation du GAL : 5 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 132 693.98 €.

14 décembre 2018 : comité de programmation du GAL : 4 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 113 480.37 €.

5 décembre 2019 : comité de programmation du GAL : 4 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 137 532.25 €, ajustement de la maquette financière du programme.

18 février 2020 : comité de programmation du GAL : 2 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 119 184.46 €.

7 octobre 2020 : comité de programmation du GAL : 7 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 169 629.86 €. Taux de programmation 57%.

22 avril 2021 : comité de programmation du GAL : 2 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 12 515.31 €.

19 mai 2021 : Allocation d'un complément de crédits de 199 400 € pour la programmation 2014-2022, soit une enveloppe totale de **1 399 400 €**

20 décembre 2021 : comité de programmation du GAL : 3 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 55 202.95 €. Taux de programmation 53% en tenant des nouveaux crédits alloués.

26 avril 2022 : comité de programmation du GAL : 11 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 111 277.83 €. Taux de programmation 61%.

8 novembre 2022 : comité de programmation du GAL : 3 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 109 306.18 €. Taux de programmation 69%.

7 février 2023 : comité de programmation du GAL : 7 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 120 123.89 €. Taux de programmation 72 %.

7 mars 2023 : dernier comité de programmation du GAL : 9 dossiers validés pour un montant de subvention Leader de 304 420.18 €.

Taux de programmation final : 94% soit 1 310 770 € de subvention LEADER pour 50 dossiers validés.

LEADER BERRY VAL DE LOIRE 2023-2027

Le Pays Sancerre Sologne et le Pays Loire Val d'Aubois ont décidé de poursuivre l'association en vue de la présentation d'une nouvelle candidature commune LEADER (programme spécifique du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER) pour la programmation 2023-2027. Un appel d'offre a été lancé en avril 2022 et a permis de sélectionner un bureau d'études (Strateal), qui a apporté son aide technique pour la définition et la rédaction du dossier de candidature. Le Pays Loire Val d'Aubois devient chef de fil du dispositif LEADER.

6 juillet 2022 : séminaire en vue de l'élaboration de la candidature

30 septembre 2022 : Dépôt de la candidature LEADER auprès du Conseil Régional

15 décembre 2022 : Candidature validée par le Conseil Régional pour en enveloppe financière de **1 135 000 €**.

1^{er} août 2023 : Recrutement de Sonia Bourgoïn, chargée de mission LEADER.

1^{er} décembre 2023 : assemblée du GAL : installation et élections (M. MECHIN, président du GAL, Mme RENIER, vice-présidente du GAL)

19 décembre 2023 : signature de la convention LEADER 2023-2027

Dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et/ou l'Union Européenne des opérations sont menées dans différentes thématiques

ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

Le Syndicat de Pays accompagne tant techniquement que financièrement, depuis plusieurs années, des projets en lien avec le développement d'une agriculture raisonnée et durable et la promotion d'une alimentation locale et de qualité.

De plus, des projets agricoles et alimentaires portés par des associations, des collectivités, des producteurs, des exploitants agricoles se mettent en place ponctuellement sur le territoire du Pays sans réelle cohérence et concertation.

Fort de ce constat, le Pays, à l'occasion de l'élaboration de son SCoT et en prenant compte de l'évolution des besoins des habitants, a souhaité aller plus dans la structuration et s'est engagé dans une démarche de programme alimentaire de territoire répondant aux dimensions économique (création de valeur ajoutée), environnementale (préservation des paysages et de la biodiversité) et sociale (lutte contre la précarité alimentaire) à l'échelle de son territoire.

Avril 2021 : dépôt de la candidature du Pays à l'appel à projets national 2020-2021 – PNA

Septembre 2021 : Labellisation du projet alimentaire territorial du Pays Sancerre Sologne

24 mars 2022 : Lancement de la consultation pour le choix du bureau d'études pour la définition du PAT

21 septembre 2022 : Comité de Pilotage de lancement de l'étude avec Auxilia

9 décembre 2022 : Comité de Pilotage immersif dans les locaux d'Isagroupe

16 février 2023 : COPIL : présentation du diagnostic et préparation des Etats Généraux du Système Alimentaire

7 juin 2023 : Etats Généraux du Système Alimentaire : présentation du diagnostic, table ronde « plongeons dans votre système alimentaire », groupes de travail. Une soixante de personnes (producteurs, associations, élus ...) a participé aux EGSA.

16 juin 2023 : groupes de travail sur les enjeux

26 juin 2023 : COPIL sur les enjeux du PAT

3 juillet 2023 : groupes de travail sur les actions

2 octobre 2023 : COPIL pour finaliser le plan d'actions

VITRINE DES MÉTIERS DU PAYS SANCERRE SOLOGNE – ESPACE DE COWORKING

Le projet de vitrine des métiers inscrit au 3^e Contrat Régional de Pays est né du constat de l'absence de lieu d'information sur les métiers à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi (métiers porteurs, formation...).

Le projet, qui prend place dans un ancien atelier du collège d'Aubigny sur Nère, comprend deux espaces : bureau – lieu de conférence – bornes interactives et accueil d'ateliers de démonstration.

2013 : Travaux de rénovation

Décembre 2013 : Ouverture au public avec l'animation qui est assurée par l'association de gestion de la Maison de l'Emploi

20 décembre 2013 : Inauguration en présence du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

Septembre 2014 : Le Syndicat de Pays reprend l'animation de la Vitrine suite à la dissolution de l'association de gestion de la Maison de l'Emploi. La Vitrine des Métiers est ouverte tous les mercredis.

Juin à décembre 2016 : Réflexion lancée sur l'ouverture d'un espace de coworking au sein de la Vitrine des Métiers (réunions avec élus et professionnels, rencontres avec cowork'in Bourges)

27 avril 2018 : Inauguration de l'espace de coworking

2019 : convention de mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux de la Vitrine des Métiers pour l'accueil de l'espace de coworking, espace géré par l'association cowork'in Bourges. Une quinzaine de coworkeurs utilisent l'espace coworking.

2020 : Poursuite du partenariat avec l'association cowork'in Bourges pour la gestion de l'espace de coworking.

Maintien de l'ouverture aux coworkeurs en respectant les règles sanitaires pendant les deux confinements.

Installation de la fibre.

Printemps 2021 : création de l'association cowork in Aubigny, partenariat avec la nouvelle association

2023 : Convention de mise à disposition du bâtiment avec l'association cowork in Aubigny moyennant participation financière

MISSION LOCALE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, résidant sur le bassin d'emploi Aubigny-Belleville.

Participation financière du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne au fonctionnement de la Mission Locale à hauteur de 1.20 € par habitant en 2023.

Bilan 2023 :

- 1 507 jeunes en contact (dont 600 jeunes accompagnés) et 150 nouveaux inscrits (F=72, H=78) = **Baisse de 18% d'accueil de nouveaux jeunes par rapport à 2022**
- 550 sont entrés dans une situation active dont
 - 337 en situation d'emploi dont 4 jeunes en PEC-CAE secteur non marchand et 7 jeunes en PEC-CIE secteur marchand
 - 82 entrées en formation
 - 27 en contrat en alternance (apprentissage = 19 et contrat de pro = 8)
 - 7 ont repris une scolarité
 - 14 sont entrés un service civique et bénévolat
 - 83 périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) - stages
- 120 jeunes sont entrés sur le dispositif « Contrat d'Engagement Jeunes » sur un objectif de 120 **soit 100% de l'objectif**
- 180 entrées en Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) pas d'objectif ciblé sur 2023
- 34 Suivi Délégué : orientation via Pôle Emploi pour l'accompagnement des jeunes
- 33 jeunes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- 6 813 Actions d'accompagnement (Ateliers – Informations collectives – Entretien Individuel)
- 78% des jeunes accompagnés sont issus d'une zone d'habitation ZRR

Enveloppes financières consommées dans le cadre des dispositifs PACEA (50 946€ avec une moyenne de 480€/jeune) et CEJ (224 721€ avec une moyenne de 1 582€/jeune tout au long de la durée du dispositif)

Bus CEJ : 22 821 kilomètres parcourus, 22 821€ dépenses liées

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions de la Mission Locale.

CIRCUITS ÉQUESTRES

Le Syndicat de Pays a fait du développement de l'économie touristique un axe majeur de son action dès 1998. C'est ainsi qu'est né le concept de « Pays des balades et des randonnées ». La randonnée équestre tient une place particulière dans ce projet global et depuis 2002, le Syndicat de Pays a multiplié les initiatives en la matière, notamment en soutenant la création de structures équestres et en réalisant un travail important sur les itinéraires de randonnée.

En 2013 un guide présentant les itinéraires est édité.

Le Pays dispose d'un réseau de plus de 700km balisés depuis 2015.

En 2016 une première partie des parcours a été révisée afin de vérifier le balisage et améliorer les itinéraires.

Depuis 2017, avec le concours du CDTE18, de la FFE et des Amis des Chemins de Sologne, les treize itinéraires ont été intégrés à la base régionale SIG (données GPS).

Pour l'année 2018, la surveillance du balisage se poursuit, un travail d'amélioration est également réalisé. Le circuit « Alain Fournier » (112km) est divisé en 3 circuits plus petits. Le travail de repérage des nouveaux itinéraires se poursuit.

En 2020, l'ensemble des circuits a été révisé, des modifications de parcours ont été apportées. Le balisage a été révisé et complété.

En 2021, il est demandé aux communes concernées par les modifications de parcours de délibérer pour valider les modifications et leur inscription au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

En 2022, le CRTE poursuit la révision du balisage sur une partie des parcours.

En 2023, la totalité du balisage des circuits équestres a été révisé par le CDTE18 et l'association les Amis des Chemins de Sologne.

Une nouvelle carte présentant les itinéraires est en préparation pour la saison 2024.

ROUTE D'ARTAGNAN – LIAISON SANCERRE/CHAMBORD

En 2021, le projet de route d'Artagnan, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe depuis le 19 mai 2021, se déploie depuis plusieurs mois sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire.

Le Syndicat de Pays qui depuis plusieurs années avec le CDTE, l'association des Amis des Chemins de Sologne et les centres équestres locaux, œuvre au développement de l'offre de randonnées équestres sur son territoire, a lancé une réflexion pour la création d'un axe équestre Sancerre-Chambord avec les partenaires locaux.

Un comité de pilotage a été créé à cet effet et s'est réuni mi-2021.

Des propositions de parcours sont à l'étude avec le CDTE et le Comité Régional Equestre avec le concours des deux offices de tourisme du territoire.

30 novembre 2023 : COPIL pour valider le projet d'itinéraire.

CIRCUITS VELO

Suite à la création et le balisage de trois nouveaux itinéraires thématiques : Nançay, Aubigny sur Nère-Argent sur Sauldre-Blancafort et Vailly sur Sauldre, en 2023, le Pays avec le concours des Offices de Tourisme « Grand Sancerrois » et « Sauldre et Sologne » édite trois topo-fiches et une nouvelle pochette reprenant la totalité de l'offre vélo sur le territoire.

L'ensemble des itinéraires est présenté sur les sites internet des Offices de Tourisme.

TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Juillet 2014 : Validation en assemblée syndicale de la cartographie, des enjeux et de la tranche complémentaire concernant la définition du programme opérationnel d'actions

2016 : Plusieurs opérations ont été lancées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Boulleret,
- Information sur les espèces envahissantes,
- Cartographie des marres en cours au niveau départemental,
- Réalisation de plans de gestion différenciée des espaces verts sur 17 communes du Pays.

2017 : Poursuite des opérations lancées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Santranges,
- Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts pour une commune supplémentaire,
- Acquisition de matériel adapté à la gestion alternative des espaces verts pour 9 communes.

2018 : Poursuite des actions engagées :

- Acquisition d'un récupérateur d'eau pour une commune.

2019 : De nouvelles actions ont été conduites :

- Lancement d'une réflexion autour d'un verger conservatoire sur la châtaigne à Santranges,
- Aménagements environnementaux (restauration de mare, création d'un sentier pédagogique ludique et interactif, installation d'un apiscopie) à Boulleret,
- Actions d'animation et de communication (création d'un programme de formation et d'animation autour du thème du jardin, création d'un livret sur la biodiversité locale) à Boulleret,
- Aménagements pédagogiques pour la découverte de deux espaces naturels remarquables : Iles de la Gargaude à Ménétréol sous Sancerre et la Tourbière des Landes à Ménétréol sur Sauldre par le Conservatoire d'Espaces Naturels,
- La Loire pour tous : création d'un réseau de parcours de découverte du patrimoine naturel et culturel ligérien adaptés à l'accueil des publics en situation de handicap sensoriel et mental aux îles de la Gargaude par l'association « braille et culture ».

2020 : une action engagée :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Aubigny sur Nère.

2021 : De nouvelles actions sont engagées :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Savigny en Sancerre, à Sainte Montaine et à Saint Satur
- Valorisation d'une zone humide (inventaire, création d'un circuit d'interprétation, constitution d'un collectif, fabrication d'un outil de curage, animation de terrain en direction du grand public, chantier participatif) à Bannay

2022 : une action engagée :

- Sentier pédestre des Genièvres : découverte sensorielle de la nature accessible à tous par la Maison de Loire du Cher

2023 : Une action engagée :

- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC) à Méry ès Bois par Nature

NATURA 2000

Site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort » et site « coteaux calcaires du Sancerrois »

Le Syndicat de Pays assure depuis juin 2010 la présidence des Comités de Pilotage et l'animation des DCOB de ces deux sites.

2020 : Suite aux élections municipales de mars 2020, élection des présidents des deux sites : Pascale MARQ pour le site « coteaux calcaires du Sancerrois » et Vincent PARISSE pour le site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »

2021 : Actions conduites :

- Actions sur les pelouses du Champ Persil (Saint Céols) (diagnostic écologique)
- Action sur les pelouses du Sancerrois (Bué-Sancerre-Crézancy en Sancerre) (réflexion sur les biens sans maître, sortie de sensibilisation, projet de restauration)
- Préservation des écrevisses à pattes blanches (état des lieux des populations, préparation du programme d'actions)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) (animation, diagnostics écologiques)
- Actions de communication.

2022 : Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre est choisi pour assurer l'animation des deux sites pour trois ans.

Actions conduites :

- Préservation des écrevisses à pattes blanches (étude de population réalisée en appliquant la méthode de « capture-marquage-recapture », ...).
- Organisation de chantiers bénévoles (organisé conjointement avec l'UVS dans le cadre de la semaine de la biodiversité du BIVC, ...)
- Mise en place et suivi de projets pastoraux

2023 : Actions conduites :

- Signature d'une charte avec la commune de Sens Beaujeu
- Broyage de restauration et entretien des pelouses aux Luneaux (Sancerre) par l'UVS
- Chantier de restauration de pelouses calcicoles à Veaugues et Morogues
- Participation au PAEC avec la chambre d'agriculture
- Sortie grand public aux Luneaux
- Préparation de panneaux pédagogiques.

OPÉRATION « JACHERES ET ESPACES FLEURIS »

Opération menée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Une convention annuelle est conclue avec les différents partenaires : Fédération Départementale des Chasseurs, Conseil Départemental et les trois Pays et le PETR du Cher.

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions concernant les modalités de mise en œuvre de cette opération et contribution à la communication auprès de la population et à la diffusion des semences sur le territoire du Pays (accueil au siège du Syndicat, envois aux communes et aux particuliers).

PLAN DE MOBILITÉ RURALE

Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a défini, en 2019, son plan de mobilité rurale à dix ans qui comprend 15 actions.

La formulation de ce plan de mobilité repose sur un diagnostic initial mettant en évidence plusieurs constats essentiels. Tout d'abord, le territoire se caractérise par un environnement majoritairement rural, situé à la jonction de deux régions et de quatre départements. Les déplacements principaux convergent vers quatre destinations clés : Bourges, Cosne-sur-Loire, Sancerre-Saint Satur et Aubigny-sur-Nère. Parmi les habitants du territoire, sept actifs occupés sur dix exercent leur activité sur le territoire, et près de neuf sur dix optent pour la voiture comme moyen de transport pour se rendre au travail.

De plus, le réseau viaire est hiérarchisé de manière cohérente, priorisant les échanges routiers orientés vers l'extérieur et d'une desserte hiérarchisée et organisée en rabattement vers les pôles externes. Cependant, l'offre de transports collectifs est globalement jugée négativement et largement méconnue, tandis que la pratique des modes de déplacement doux est principalement associée aux loisirs. Dans cette dynamique, des initiatives en matière de mobilités alternatives et solidaires sont à valoriser et la coordination des actions de mobilité existantes et à venir se révèle être une nécessité.

De cette perspective, ressortent les enjeux suivants :

- Développer les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire,
- Promouvoir les solutions collaboratives/alternatives,
- Favoriser les modes actifs,
- Accompagner les publics spécifiques,
- Communiquer et mettre en œuvre le PMR.

Le plan de mobilité comprend 15 actions réparties au sein de 5 axes d'intervention :

- Axe 1 : développer les transports collectifs et l'intermodalité sur le territoire
 1. Optimiser les services des lignes 100, 110 et 437 de manière à permettre les déplacements des actifs se rendant sur le territoire
 2. Créer des liaisons interurbaines transversales : Sancerre <> Aubigny-sur-Nère pour désenclaver le Pays Fort (pour les personnes en recherche d'emploi, les captifs, les touristes)
 3. Améliorer les PEM actuels et identifier/aménager un « point de rencontre des mobilité » dans chaque bassin de vie permettant d'interconnecter les offres de mobilité
 4. Expérimenter de nouvelles navettes communales
 5. Optimiser les 2 système de TAD, et répartir les dessertes sur la semaine en lien avec les usages (courses, maison de santé ...)
- Axe 2 : promouvoir les solutions collaboratives/alternatives
 6. Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants et des pôles d'intermodalité du territoire
 7. Développer un réseau d'autostop organisé qui couvre l'ensemble du territoire
- Axe 3 : favoriser les modes actifs
 8. Créer un maillage de liaisons cyclables à l'échelle de certains bassins de proximité pour relier les communes dans les zones au relief le moins contraint
- Axe 4 : accompagner les publics spécifiques

9. Développer des services à distance et itinérants pour limiter les besoins de déplacements
 10. Mettre en place des programmes d'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques et développer les pédibus et vélobus
 11. Développer les plans de mobilité (entreprise, administration) à l'échelle de zones (ZI, ZAC...)
 12. Accompagner la création d'un garage solidaire, avec location multimodale et une vocation sociale
- Axe 5 : communiquer et mettre en œuvre le PMR
 13. Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité, les initiatives de mobilité solidaire ...
 14. Développer des événements autour de la mobilité durable (s'appuyer sur la semaine de la mobilité durable)
 15. Recruter un chargé de mission mobilité pour conduire la mise en œuvre du PMR

Depuis septembre 2020, date de recrutement d'un chargé de mission mobilité plusieurs actions ont été engagées :

Création de la centrale d'informations mobilité du Pays Sancerre Sologne (www.mobihop.fr) et la mise à jour de son contenu quotidiennement

Dans le but de promouvoir cette centrale, des flyers ont été distribués aux partenaires du territoire tels que la MDAS, la mission locale, les communes, etc. Parallèlement, une veille constante a été instaurée pour mettre à jour l'ensemble des aides et solutions de mobilité disponibles au sein du Pays Sancerre Sologne. Cela inclut des informations sur l'aide à l'acquisition d'un VAE (Mobilité rurale – région Centre Val-de-Loire, bonus vélo – ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique), ainsi que l'aide au financement du permis de conduire (mobilité et secours – département du Cher), etc.

Pour accroître la visibilité de la Centrale d'Information Mobilité, diverses actions sont conduites, telles que la rédaction d'articles dans la presse écrite et la promotion lors d'événements liés à la mobilité, notamment la Semaine de la mobilité et les journées portes ouvertes France service. Dans le cadre de la sensibilisation, des articles dédiés aux actualités et aux événements liés à la mobilité ont été mis en ligne.

Organisation d'un programme d'animations en faveur de la promotion des mobilités durables du 16 septembre au 8 octobre 2023 :

Pour promouvoir les mobilités durables, l'appel à projet « Bien se déplacer en Pays Sancerre Sologne » a été renouvelé sur le territoire. L'objectif étant de mutualiser les différentes initiatives dans le cadre de la Semaine Européenne de la mobilité 2023. Cette étape a été suivie par la mise en place d'un jury de sélection chargé de valider les propositions d'animations soumises et créer, par la suite, un programme d'animation spécifique à la Semaine Européenne de la mobilité en Pays Sancerre Sologne 2023.

En parallèle, le suivi du prestataire graphique responsable de la création du programme de communication a été assuré, et les affiches de communication dédiées à l'événement ont été réalisées. Ce programme d'animation commun vise à fédérer les initiatives locales au sein d'un ensemble cohérent et à organiser et participer à diverses animations telles que le challenge photo et la journée du patrimoine. De plus, des stands dédiés à la mobilité ont été animés dans les différentes communes du territoire, contribuant ainsi à sensibiliser la population aux enjeux des mobilités durables.

En ce qui concerne la participation, environ 230 personnes ont pris part à l'ensemble des événements de la Semaine de la mobilité, avec environ 100 essais de vélo à assistance électrique réalisés.

Un point fort de l'initiative a été la participation significative aux événements insérés dans des manifestations locales, notamment lors des journées du patrimoine. De plus, les essais de vélos à assistance électrique ont stimulé l'engagement lors des ateliers et événements proposés.

Cependant, un point à améliorer a été identifié, impliquant la nécessité de revoir les stratégies de communication et d'intensifier les échanges avec les partenaires et les institutions afin de diffuser plus largement les informations auprès de la population.

Réalisation du Schéma Directeur Modes Actifs du Pays Sancerre Sologne

Le Schéma Directeur « mobilités actives » en cours d'élaboration cherche à affiner le maillage des itinéraires cyclables, à construire une stratégie d'aménagement pour les modes actifs, à organiser le stationnement vélo, à faciliter la coordination des acteurs, et à augmenter la part modale du vélo et de la marche à pied sur le territoire Sancerre Sologne.

L'approche méthodologique se concentre sur l'usage utilitaire pour les déplacements du quotidien tout en explorant des synergies avec l'attractivité touristique du territoire. Des analyses spécifiques sont réalisées, en prenant en compte la densité de population, la concentration de services et commerces, la présence d'employeurs majeurs, et le potentiel de liaisons avec les communes voisines.

Ainsi, un suivi de l'activité du prestataire est réalisé pour la conception du Schéma Directeur Modes Actifs du Pays Sancerre Sologne, tout en fournissant un accompagnement spécifique de projets pour certaines communes du territoire.

La phase 2 du schéma, réalisée de mai 2023 à septembre 2023, comprenait des rencontres avec les communes afin de déterminer les itinéraires les plus pertinents en termes de sécurité et de connectivité, ainsi que l'identification des liaisons cyclables par fonction et degré d'intérêt, englobant les haltes et les gares, les liaisons entre communes et internes aux communes.

La phase 3 du Schéma Directeur Modes Actifs (fin 2023) comprend des rencontres avec les communes pour hiérarchiser les propositions en trois phases distinctes. De plus, un plan de stationnement des vélos est en cours de réalisation dans le cadre de cette phase.

Accompagnement à l'intégration d'aménagements en faveur des modes actifs

Des actions ont été menées dans le cadre de l'accompagnement à l'intégration d'aménagements favorisant les modes actifs dans certaines communes du territoire. Plus particulièrement, des conseils et un soutien ont été fournis pour la mise en place d'aménagements cyclables pour créer une liaison entre Cosne sur Loire, Boulleret, Myennes, Bannay. De plus, des recommandations ont été émises concernant l'intégration d'aménagements cyclables sur les communes d'Aubigny sur Nère et de Veaugues. Ces initiatives visent à renforcer l'accessibilité et la sécurité des déplacements actifs dans ces zones, contribuant ainsi à promouvoir des modes de transport durables et favorables à l'environnement.

Animation d'un programme d'ateliers d'initiation et de perfectionnement à la mobilité

Une série d'ateliers d'initiation et de perfectionnement à la mobilité animée auprès de la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne, du Pôle emploi et de la Maison Départementale d'Action Sociale du Cher Nord est en préparation. Dans le cadre de cette démarche, un Monopoly de la mobilité est en cours de création avec la participation active des jeunes de la Mission Locale.

En parallèle, des ateliers numériques sont mis en place en collaboration avec les conseillers numériques du territoire pour renforcer les compétences numériques liées à la mobilité. Ces initiatives soulignent la volonté de promouvoir l'autonomie et le développement des compétences en mobilité pour les participants concernés.

Accompagnement de la Mission Locale Sancerre Sologne pour favoriser l'emploi à vélo

Un soutien actif a été apporté à la Mission Locale Sancerre Sologne afin de promouvoir l'emploi à vélo. Dans cette perspective, des démarches ont été entreprises pour obtenir des subventions en vue de financer l'acquisition d'un ou plusieurs vélos à assistance électrique.

Un partenariat a été établi avec un vendeur local de cycles, facilitant ainsi l'accès à des vélos adaptés.

Ces actions témoignent de notre engagement en faveur de la mobilité durable et de l'insertion professionnelle par le biais de solutions pratiques et innovantes.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Mai 2018 : début de l'étude pré-opérationnelle portée par SOLIHA pour une nouvelle OPAH.

1er avril 2019 : signature de la convention OPAH avril 2019 - mars 2024 avec l'État et 5 communes cosignataires (Aubigny-sur-Nère, Boulleret, Saint-Satur, Sancerre et Veaugues) dans le cadre du volet de lutte contre les biens vacants et dégradés en centre-bourg avec la création de « fiches accession » afin de valoriser les aides éligibles.

Janvier 2021 : lancée le 1er janvier 2021, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité » et « Habiter mieux sérénité ».

Janvier 2022 : lancement de la marque France Rénov' au niveau national comme guichet unique du service public de la rénovation énergétique de l'habitat. Mon Accompagnateur Rénov' s'appuie sur le réseau des opérateurs de l'Anah et des Espaces Conseils France Rénov'. Pour les propriétaires bailleurs, le dispositif fiscal Loc'Avantages remplace le conventionnement « Cosse ». Remplacement de la Prime Habiter Mieux par la valorisation des CEE directement par les demandeurs auprès des fournisseurs d'énergie.

OPAH 2019-2024 - Résultats OPAH pour l'année 2023 :

MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS	
Montant des travaux HT	891.445 €
MONTANT DES AIDES DE L'ANAH	
Montant des subventions ANAH	372.245 €
MONTANT DES AIDES DU PAYS SANCERRE SOLOGNE	
Montant des aides du Pays Sancerre Sologne	39.600 €

Sur les 19 dossiers validés par l'ANAH en 2023 :

- 2 dossiers propriétaires bailleurs dans le programme Habiter Serein,
- 6 dossiers propriétaires occupants dans le programme Habiter Serein,
- 11 dossiers propriétaires occupants dans le programme Habiter Mieux Sérénité et Habiter Mieux Sérénité Bonifié.

Engagement partenarial, objectifs sur 5 ans :

		Nombre de logements	Aides ANAH	Aides du Pays Sancerre Sologne	Participation des communes	TOTAL
Amélioration thermique	Propriétaires occupants	262	1.726.875€	138.000€	/	1.864.875€
	Propriétaires bailleurs	28		/	/	
		290	92.6%	7.4%		
Logements indignes	Propriétaires occupants	8	160.000€	40.000€	/	200.000€
	Propriétaires bailleurs	17	340.000€	68.000€	/	408.000€
	Petite LHI Propriétaires bailleurs	3	48.600€	12.000€	/	60.600€
Réhabilitation accédants PO		12	240.000€	48.000€	5k/lgt	288.000€
Créations locatifs		20	324.000€	/	Jusqu'à 5k€/lgt	324.000€
		60	1.112.600€	168.000€		1.280.600€
TOTAL		350	2.839.475€	306.000€		3.145.475€

Montant moyen d'aide par logement : 2.324€ (pour un montant moyen de travaux de 25.132€).

Bilan énergétique :

Depuis le début de l'OPAH 2019-2024, **163 dossiers** ont été validés par l'Anah au 31/12/2023.

Une étude thermique a été réalisée :

- ⇒ Consommation des logements avant travaux : 215.527 KWhep/m²/an, soit une moyenne de 446 KWhep/m²/an par logement.
- ⇒ Consommation des logements après travaux : 110.394 KWhep/m²/an, soit une moyenne de 229 KWhep/m²/an par logement.

Ces chiffres permettent d'annoncer que les travaux engagés grâce à l'OPAH, entre avril 2019 et décembre 2023, ont permis **un gain énergétique de 48 % par logement**.

La communication du dispositif est réalisée auprès des communes (bulletins municipaux), des sites internet des communes, sur le site Internet du Pays, de la presse, des articles sur les réseaux sociaux, la création d'une affiche, l'intervention lors des manifestations locales et lors

des balades thermographiques réalisées par l'Agence Locale du Climat et de l'Énergie du Cher (Alec 18).

Le partenariat est consolidé avec l'observatoire du logement indigne animé par la CAF du Cher, puis par la DDT (à partir de janvier 2023), la Maison des solidarités, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Cher et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher.

2019-2024

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portée par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

AVEC L'OPAH, NOUS VOUS ACCOMPAGNONS.

//////

AIDES FINANCIÈRES, APPUI ADMINISTRATIF ET CONSEILS TECHNIQUES

OPAH
Opération programmée d'amélioration de l'habitat
2019-2024

Contact : Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, Emmanuelle HELIARD
7, rue de la Gare – 18260 VAILLY-SUR-SAUDRE
02 48 73 99 01

Avant le **lancement des travaux**, merci de prendre contact avec la chargée de mission OPAH du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne : emh@smpps-sancerre-sologne.com

SANCERRE SOLOGNE Emmanuelle HELIARD
CHARGÉE DE MISSION OPAH
7, rue de la Gare - 18260 Vailly sur Saultre
Tél. : 02 48 73 99 01

Opération réservée aux propriétaires de logements situés sur les communes de :

Argent-sur-Sauldre	Gardefort	Sancerre
Assigny	Ivoy-le-Pré	Santranges
Aubigny-sur-Nère	Jalognes	Savigny-en-Sancerre
Bannay	Jars	Sens-Beaujeu
Barrieu	La Chapelle d'Angillon	Subigny
Belleville-sur-Loire	Le Noyer	Sury-en-Vaux
Blancfort	Léré	Sury-es-Bois
Bouleret	Menetou-Râtel	Sury-Prés-Léré
Brinon-sur-Sauldre	Ménétréol-sous-Sancerre	Thauvenay
Bué	Ménétréol-sur-Sauldre	Thou
Clémont	Méry-66-Bois	Vailly-sur-Sauldre
Concrussault	Dizon	Vaugues
Courçais	Preilly	Verdigny
Crézançay-en-Sancerre	Saint-Bouize	Villegenon
Dampierre-en-Crot	Ste-Gemme-en-Sancerrois	Vinon
Feux	Sainte-Montaine	

Partenaires à contacter :
Espace Info Énergie du Cher à Bourges, tel : 02 46 08 11 02, cher@infoenergie-centre.org
Agence Nationale de l'Habitat, tel : 02 34 34 02 97, www.anah.fr
Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, tel : 02 48 50 75 38
www.coue18.archi.fr

HABITAT
PAYS SANCERRE SOLOGNE

BESOIN D'AIDE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DANS VOTRE MAISON ?

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un véritable coup de pouce pour rénover votre logement

Subventions de 25% à 60% du montant HT des travaux
(sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH)

SANCERRE SOLOGNE
Syndicat Mixte du Pays

PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE)

Une PTRE est un dispositif ancré sur un territoire donné qui propose une mission de service public de proximité dédié aux ménages qui souhaitent rénover leur logement en mettant spécifiquement le curseur sur l'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Les missions dévolues aux PTRE sont les suivantes :

- Faire émerger une demande de travaux des ménages en simplifiant les processus au sein d'un « service public de proximité de la rénovation de l'habitat »,
- Mobiliser les professionnels du bâtiment et les accompagner pour mieux aborder le marché de la rénovation de l'habitat privé et plus particulièrement celui de la rénovation complète et performant et ses spécificités,
- Faciliter l'accès aux divers mécanismes financiers pour proposer une offre globale de financement et orienter les ménages vers des organismes proposant un accompagnement adapté,
- Développer une animation et une gouvernance qui associent l'ensemble des parties prenantes (acteurs de l'immobilier) afin de créer une dynamique d'acteurs.

Mars 2021 : approbation par l'Assemblée Syndicale pour le lancement d'une étude de préfiguration à la mise en place d'une PTRE sur le territoire et de répondre à l'appel à candidature pour accompagner au déploiement de ce dispositif par la Région Centre-Val de Loire

Juillet 2021 : lancement de l'appel à candidature pour l'étude de préfiguration et accompagnement à la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) de l'habitat privé du Pays Sancerre Sologne. Le bureau d'études AUXILIA est retenu.

Novembre 2021 : dépôt du projet suite à l'Appel à Candidature « PTRE nouvelle génération » de la Région Centre-Val de Loire.

Décembre 2021 : réunion de lancement de l'étude.

Novembre 2022 : délibération du comité syndical validant le principe de la mise en œuvre d'une PTRE à l'échelle du Pays dès 2023 et préparation des objectifs stratégiques et financiers en présence de Simon POUILLAUTE, directeur de projet énergie-climat au bureau d'études AUXILIA ; de Xavier DAGUIN, chargé de mission bâti durable à Bourges Plus pour la PTRE Bourges Plus et de Jean-Pierre CLAUSTRES, directeur de l'ALEC 18.

Décembre 2022 : notification de la Phase 3 « déploiement opérationnel de la PTRE ».

Octobre 2023 : réunion avec les futurs partenaires et validation du scénario retenu en Bureau Syndical. Élaboration du plan de communication.

Qu'est-ce qu'un contrat local de santé (CLS) ?

Le Contrat Local de Santé est issu de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) du 21 juillet 2009. C'est un outil qui permet à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de contractualiser avec les collectivités territoriales et leurs groupements pour la mise en place de programmes d'actions spécifiques sur leur territoire et portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et de l'accompagnement médico-social.

La loi de modernisation du système de santé français du 26 janvier 2016 dans son article 1857 a conforté le Contrat Local de Santé comme mode de contractualisation entre l'ARS et les collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné.

Objectifs du Contrat Local de Santé

Le CLS a pour vocation, le soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan Local de Santé porté par les élus locaux. Il, est établi sur mesure en fonction des spécificités du territoire et du projet régional de santé.

En misant sur la prévention et la coordination, le CLS vise à réduire les inégalités environnementales et sociales de Santé. Il sert à favoriser la coordination des acteurs sociaux, professionnels de santé, acteurs du médicosocial, etc., présents sur le territoire couvert par le CLS.

1er décembre 2021 : Engagement du Pays Sancerre Sologne auprès de l'ARS, dans la mise en place d'un Contrat Local de Santé

2 mars 2022 : Approbation de la demande par l'ARS et mandat à l'Observatoire Régional de Santé pour la réalisation du diagnostic

1er février 2023 : Prise de fonction du chargé de mission

10 mars 2023 : Enclenchement du Diagnostic Qualitatif de Santé avec les élus

Mai 2023 : Rencontre avec les professionnels de santé et différents autres acteurs autour de la santé et du social

27 juin 2023 : Réalisation d'un micro trottoir avec les habitants

5 septembre 2023 : Premier Comité de Pilotage

3 octobre 2023 : Réunion Publique de restitution du Diagnostic Local de Santé

Novembre 2023 – Décembre 2023 : Ateliers de travail sur le programme d'actions

Diagnostic Local de Santé

Le Diagnostic Local de Santé a été réalisé par l'Observatoire Régional de Santé Centre Val de Loire (ORS). Ce dernier a été mandaté par l'Agence Régional de Santé qui pilote le dispositif.

Pour réaliser ce diagnostic, l'ORS a mené une étude quantitative qui a consisté à caractériser les ressources et les besoins du territoire. Dans ce diagnostic, nous retrouvons des données socio-économiques, des caractéristiques médico-sociales, et des données chiffrées des structures sanitaires, sociales et associatives existantes sur le territoire.

La partie qualitative du diagnostic fait état du ressenti des acteurs présents sur les difficultés mais aussi les forces du territoire. Au vu de leurs activités, leurs témoignages étaient nécessaires pour compléter l'étude quantitative effectuée. L'étude qualitative a aussi consisté à mener une enquête en micro trottoir sur certaines communes du territoire.

Il en a découlé trois axes prioritaires qui sont :

- **Multiplier et favoriser les actions autour de la prévention** (lutte contre les cancers ; les maladies chroniques ; les maladies cardiovasculaires ; lutte contre les conduites à risque ; la jeunesse et la parentalité ; la santé mentale)
- **Agir sur la qualité et l'hygiène de vie** (l'alimentation favorable à la santé et l'environnement favorable à la santé)
- **Maintenir l'autonomie et favoriser l'accès aux soins** (l'accueil des étudiants en service sanitaire ; Favoriser l'accès aux soins ; Maintenir l'autonomie)

Également trois axes transversaux ont été retenus :

- Intervenir sur la réduction des inégalités territoriales et sur l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'accès au droit/ du système de santé
- Améliorer la connaissance des ressources présentes sur le territoire
- Favoriser la coordination des soins et des accompagnements, œuvrer en faveur du décloisonnement des approches médicales et sociales.

Pour la mise en place du programme d'action du Contrat Local de Santé, trois groupes de travail ont été constitués.

Deux réunions en présentiels et une réunion en visioconférence étaient prévues pour chaque groupe de travail.

Le premier groupe sur l'accès aux soins et le maintien de l'autonomie s'est réuni trois fois : les deux premières séances ont permis de fixer les objectifs à décliner en fiche action et le troisième à consolider et valider ce qui avait été travaillé.

Le second groupe en charge des réflexions sur la qualité et l'hygiène de vie s'est réuni trois fois également selon les mêmes modalités.

Le troisième groupe ayant travaillé sur la multiplication des actions de prévention n'a eu besoin que de deux séances pour identifier ses objectifs et les valider.

Dates de réunion des trois groupes de travail :

GROUPE 1 : Autonomie et Accès aux soins	GROUPE 2 : Agir sur la qualité et l'hygiène de vie (vers un changement d'habitude)	GROUPE 3 : Multiplier et favoriser les actions autour de la prévention
9 novembre 2023	14 novembre 2023	16 novembre 2023
23 novembre 2023	28 novembre 2023	30 novembre 2023
7 décembre 2023	12 décembre 2023	

AGENDA 21 LOCAL

11 octobre 2012 : Présentation de l'Agenda 21 par NTC au Comité Syndical

2018 : Etude pré opérationnelle pour une nouvelle OPAH, lancement de l'étude pour l'élaboration d'un plan local de mobilité, lancement de l'élaboration du SCoT

2019 : Conventionnement pour une nouvelle OPAH 2019-2024 avec une action pilotage en direction des logements vacants en centre bourg, définition du plan de mobilité rurale, poursuite de l'élaboration du SCoT, réalisation d'une étude revitalisation du centre-ville d'Aubigny sur Nère

2020 : Mise en œuvre du plan de mobilité, poursuite de l'élaboration du SCoT (PADD, DOO).

2021 : Mise en œuvre du plan de mobilité, poursuite de l'élaboration du SCoT (DOO), lancement de la réflexion pour un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

2022 : Réalisation d'un plan-guide de Saint Satur, lancement du Contrat Local de Santé (diagnostic quantitatif)

2023 : Tenue des Etats Généraux du Système Alimentaire dans le cadre du PAT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Elaboration, suivi et révision

5 juillet 2016 : création de compétence optionnelle

21 juillet 2016 : arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat

6 décembre 2016 : validation du projet de périmètre

28 mars 2017 : validation de la prescription d'élaboration du SCoT

Octobre 2018 : Choix du bureau d'études EAU pour l'élaboration du SCoT

18 décembre 2018 : Réunion de lancement de l'élaboration du SCoT

27 février 2019 : atelier « Diagnostic et Enjeux 2040 »

20 juin 2019 : atelier « Scénario »

16 septembre 2019 : 1^{ère} réunion avec les Personnes Publiques Associées sur le diagnostic

3 octobre 2019 : atelier « Axes stratégiques du projet »

26 novembre 2019 : atelier « PADD »

3 mars 2020 : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en Comité Syndical

22 septembre 2020 : Réunion d'information sur l'avancement de la démarche SCoT, les grandes lignes du projet et la poursuite du processus d'élaboration suite aux élections municipales

8 octobre 2020 : séminaire d'ateliers consacré à la préparation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

17 novembre 2020 : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devant la CDPENAF

20 novembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

10 décembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

18 décembre 2020 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

26 mai 2021 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

30 juin 2021 : atelier DOO en COPIL (distanciel)

30 septembre 2021 : séminaire DOO

26 novembre 2021 : séminaire DOO

30 novembre 2021 : 2^e débat sur le PADD en comité syndical

9 décembre 2021 : Réunion publique à Aubigny sur Nère

4 avril 2022 : séminaire DOO

28 avril 2022 : séminaire DOO

9 mars 2023 : réunion de travail sur le DOO

2 mai 2023 : réunion de travail sur le DOO

20 septembre 2023 : réunion de travail sur le DOO

23 octobre 2023 : réunion d'information pour les élus du territoire au cinéma d'Aubigny sur Nère et 3^e débat sur le PADD en comité syndical